



Compte-rendu du CTL des 2 et 3 juillet 2019

Administration :

Mme ROUX-TRESCASES, Mme LECHEVALIER, Mme GAYTON-SEGRET, M DESMARETS, M DEVOS, Mme BINET
secrétariat assuré par Mmes TOULZAC, THOBY, JOUBERT

Liminaire au CTL des 2 et 3 juillet 2019

Madame la Présidente,

Aujourd'hui, vous abbattez enfin la carte des futures structures de la DGFIP en Haute-Vienne.

Ce projet ne poursuit qu'un seul objectif : supprimer des emplois en abandonnant des structures et des missions.

FO DGFIP 87 dénonce une communication ministérielle mensongère visant à faire croire, à nos concitoyens et aux élus locaux, que l'on remettrait du service public là où il n'y en a plus.

La réalité est tout autre comme en témoigne la nouvelle carte.

La Multiplication des Maisons France Services, des MSAP n'est qu'une illusion pour densifier la légende en bas de la page. La réalité est tout autre et vous le savez : Vous allez multiplier les CUSSAC !

Les perdants seront les agents et les usagers ; Ces deux catégories devront écumer nos routes de campagne pour se rendre sur leur lieu de travail ou chercher un renseignement. La Haute-Vienne n'est pas Paris ; le réseau des transports collectif est loin de ressembler à celui de la région Ile de France !

Suite aux liminaires lues par FO, la CFTD-CFTC la CGT et Solidaires, la Présidente s'est voulu rassurante quant au devenir des agents dans le cadre de la géographie revisitée.

L'ordre du jour a pu être abordé

I. Approbation du PV du CTL du 3 avril 2019

vote :

Pour : FO, CFTD-CFTC

refus de vote : CGT, Solidaires

II. Tableau de bord de veille sociale

Il s'agit d'une liste d'indicateurs qui devraient permettre à l'Administration d'identifier les situations à risques afin d'en suivre leur évolution et d'y remédier.

Ainsi, on y trouve :

- les fiches remontées à l'assistant de prévention (10 en 2017, 19 en 2018)
- le taux de couverture des effectifs
- le nombre de jours mis sur le CET (diminution , et hausse des demande de paiement)
- le nombre des écrêtements d'horaires variables (en diminution)
- les moyennes d'âge des agents par service, catégorie de service et Direction
- nombre des réunions de services

Pour FO DGFIP 87, il est essentiel que vous preniez le temps de remplir ces fiches de signalement même pour une incivilité qui pourrait vous paraître minime ; les insultes ne sont pas tolérables !

III. Document Unique de Prévention des Risques Professionnels et Programme Annuel de Prévention

L'élaboration est annuelle avec refonte totale une année sur deux ; pour 2018-2019, la mise à jour a été effectuée pour tous les services avec un recueil particulier pour les services ayant changé de locaux, ainsi que pour la trésorerie de Rochechouart (radon).

Au DUERP, il est recensé 747 risques : 7 B, 94 C, 589 D et 57 sans risque
18 actions prioritaires ont été identifiées et retenues dans le PAP dont :

- le risque radon à la trésorerie de Rochechouart
- l'insécurité lié à l'avenir de la DGFIP, aux organisations infra-départementales
- diverses sessions de formations financées par le CHS-CT

Pour FO DGFIP 87, il est primordial que les agents fassent inscrire leur malaise, leur sentiment d'insécurité lié à leur avenir professionnel dans le cadre de la géographie revisitée. En aucun cas, il faut laisser l'administration se dédouaner des risques notamment psycho-sociaux dans le cadre de sa réorganisation ; Ne laissons pas germer un nouveau France Télécom ! Ce sont les mêmes méthodes qui sont utilisées.

IV. Observatoire interne 2018 de la DDFIP 87

Le taux de participation n'est que de 40 %. Le questionnaire s'articule autour de 6 thématiques, soit 42 questions : les dynamiques, l'engagement, la vision, l'efficacité opérationnelle, les conditions de travail et le développement, la conduite du changement, les outils, les charges de travail et le management.

Les résultats sont mauvais, mais tout va bien !

Pour FO DGFIP 87, il est essentiel que vous preniez encore le temps de répondre à cette enquête ; la Direction devra, un jour, être consciente que ses projets ne font que dégrader vos conditions de travail et générer du stress.

V. Réorganisation au sein de la Division Etat

Au 01/09/2019 :

- intégration des missions comptables du service RNF au sein du service comptabilité,
- Intégration de la mission dépense des RNF au sein du service dépense/SFACT.

Au 01/01/2020 :

- intégration des missions DFT au sein du service comptabilité,
- intégration de la mission recouvrement des RNF au sein de la division du recouvrement.

Une note départementale présentera cette nouvelle organisation ; les agents suivent leurs missions

VI. La déconcentration de proximité

la Direction a présenté son nouveau projet d'implantations qui viserait à accroître la qualité et la profondeur du service rendu au motif que le maillage actuel est « à bout de souffle » qu'on ne peut raisonner à charge constante

Le projet est le suivant :

Au 01/01/2020 :

- transfert de la gestion hospitalière de St Junien vers la TCHUI
- transfert du SIE de St Yrieix vers le SIE de Limoges
- fermeture des trésoreries de Basse Marche et Pierre-Buffière
- création d'un SGC (service de Gestion Comptable) à Bellac
- implantation de 2 conseillers service public local à Bellac et à Pierre-Buffière
- instauration des accueils de proximité à Arnac-la-Poste, le Dorat, Magnac-Laval, Pierre-Buffière, Saint-Germain-les-Belles et Val d'Issoire

Au 01/01/2021 :

- transfert du SIE de St Junien vers le SIE de Limoges
- fermeture des trésoreries de Châlus, Saint-Léonard, Eymoutiers et Aix-sur-Vienne
- création de 2 SGC à St Yrieix-la-Perche et Saint-Léonard-de-Noblat
- implantation de 6 conseillers service public local à Saint Yrieix-la-Perche, Nexon, Saint-Léonard de Noblat, Châteauneuf-la-Forêt, Eymoutiers
- instauration des accueils de proximité de Châlus, St-Yrieix-la-Perche, Nexon, Châteauneuf-la-Forêt, Eymoutiers, St-Léonard-de-Noblat et Aix-sur-Vienne

Au 01/01/2022 :

- transfert des SIP de Bellac et St Yrieix vers le SIP de Limoges
- fermeture des trésoreries de Rochechouart et Nantiat
- création de 4 SGC à Limoges (fusion de TLM et TLB), St Junien, Bessines et la Paierie Départementale
- implantation de 6 conseillers service public local à Limoges, St-Junien, Cussac, Ambazac, Chateauponsac, Ambazac, Nantiat, St-Junien et Bessines
- instauration des accueils de proximité de St-Just-le-Martel, Rochechouart, Cussac, Chateauponsac, Ambazac, Nantiat, St-Junien et Bessines

Reste l'implantation du service Amendes : SIP de Limoges ?

Pour rappel, le numéraire disparaît au 01/07/2020 ; un appel d'offre est en cours auprès de la Poste, des buralistes et du réseau bancaire.

Pour les agents, pourra être proposé le télétravail, le travail à distance, et des primes de réorganisation de services, des frais de changement de résidence et le complément indemnitaire d'accompagnement, voir l'indemnité de départ volontaire.

Et de nombreuses questions restent sans réponse !

- **Les conseillers service public local :**

Localisation au sein des EPCI, des MFS, des Mairies ?

Leur pilotage : DSPL ? Responsable du SGC ?

Indemnitaire en cours de discussion

Une seule certitude : ce sont des cadres A+, qui feront office de VRP

- **Les services de Gestion Comptable :**

1 cadre dédié a minima A+

Des équipes entre 8 et 12 agents, qui restent toujours en contact avec les ordonnateurs pour les opérations courantes

Pas de caisse et pas d'accueil sauf accueil de proximité via APRDV

- **les accueils de proximité**

La présence de la DGFIP est à définir en concertation avec les élus, peut-être en mensuel ; il est nécessaire que les agents qui effectueront ces permanences devront disposer d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un local pour un minimum de confidentialité. Ces accueils s'effectueront sur la base du volontariat, et ces agents devront avoir des connaissances fortes en matière de fiscalité.

Peut-être que les demandes relatives au SPL feront l'objet de permanences.

Dans tous les cas, les animateurs (en aucun cas des agents de la DGFIP) des MSAP, MFS ou quel que soit leur nom, ne répondront pas au fond ; ils seront seulement chargés de prendre les rendez-vous via l'APRDV qui sera généralisée.

Pour information, la Direction refuse de communiquer le nombre de suppression d'emploi au motif que les discussions parlementaires sont en cours. On peut donc se demander combien de temps tiendront les permanences dans ces accueils de proximité ?

Pour FO DGFIP 87, cette problématique pourrait se résumer à : Cussac or not Cussac, tel est notre devenir.

Par ailleurs, un projet de Maison des services de l'État est en cours de réflexion au niveau de la Préfecture afin de ramener une présence des services de l'État à Rochechouart dans les locaux de la sous-préfecture.

Rien sur la délocalisation de services centraux en Haute-Vienne. Peut-être délocalisation de services de direction à Saint-Léonard-de-Noblat ?



De même, 2 circulaires des 5 et 12 juin relatives à l'organisation territoriale de l'État instaurent :

- la liquidation de la taxe d'aménagement par la DGFIP ; la Direction ne se prononce pas : c'est trop tôt !
- Fusion des programmes budgétaires 333 et 307 pilotée par le Préfet de Région et la mise en place de secrétariats généraux communs chargés des achats, des ressources humaines et de l'immobilier. Deux départements sont préfigureurs : la Dordogne et l'Eure.

Aucune inquiétude pour les missions du CSBUD (gestion des cités administratives) ; au contraire, le CSBUD est la preuve que la DGFIP peut gérer ce genre de mutualisation. La DDFIP 87 n'est pas sous l'autorité du Préfet.

VII. Question diverses

Un nouveau Préfet vient d'être nommé dans le 87 en doublon de l'actuel : sa mission est de piloter la mise en place des MSAP/MFS. En parallèle une note du 7 juin dernier généraliserait l'APRDV pour la campagne des avis. En local, c'est trop tôt compte tenu des problématiques d'accès au bâtiment.

1/2 journée est accordée au titre de la campagne 2019.

Il reste encore et toujours des exclus de la prime PAS ; le recensement effectué par le chef de service ne peut être remis en cause ; le sujet est clos.

Séance levée à 12h15

La section FO DGFIP 87 vous souhaite de bonnes vacances ; dans l'attente de réponse à nos questions, voici un peu d'humour...

Vos représentants en CTL :
Lydie PEYRICHOUT, Nathalie ROOS,
Arnaud BAUSSET



**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : _____ PRÉNOM : _____

N°DGI ou N°AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____

GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %

AFFECTATION : _____

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. - DGFIP)

Fait à _____ le _____
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu